

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 12 juin 2014**

**Objet : Plan de financement pour les raccordements très haut débit sur le territoire de la Communauté de communes de Vienne Glane (87) – Phase 1**

L'an deux mille quatorze, le douze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Da Cunha)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Agglo Bassin de Brive
Mr Christian PRADAYROL	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal Ville de Limoges
Mme Nicole GLANDUS	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrêia)	Vice-Président de l'Agglo du Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Joël RATIER (suppléant de Mme Jeannot-Pagès)	Conseiller Régional du Limousin

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Dans le cadre de l'axe 1 du SDAN Pilote, la Communauté de communes de Vienne Glane et le Conseil Général de la Haute-Vienne ont sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique du centre bourg de Oradour sur Glane et de l'entreprise Euro PLV située sur la commune de Saint-Victurnien. Deux dossiers de financement vous sont soumis :

- une liaison Saint-Victurnien – Euro PLV, construite en génie civil enterré (1), tracée en vert sur le plan joint

- la pose de fourreaux en coordination avec des travaux de pose de canalisations d'eau réalisée par le syndicat des eaux Vienne Briance Gorre (2), en rouge sur le plan joint

Liaison (1) : St Victurnien – Euro PLV

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
UNION EUROPEENNE	44 000 €	40 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	22 000 €	20 %
Communauté de communes Vienne Glane	19 800 €	18 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	13 200 €	12 %
REGION LIMOUSIN	11 000 €	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>110 000 €</b>	<b>100%</b>

Liaison (2) : coordination

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
UNION EUROPEENNE	24 000 €	40 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	12 000 €	20 %
Communauté de communes Vienne Glane	10 800 €	18 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	7 200 €	12 %
REGION LIMOUSIN	6 000 €	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>	<b>100%</b>

D'autres projets sont à l'étude sur le territoire de la Communauté de communes Vienne Glane et feront l'objet de délibérations futures.

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de communes Vienne Glane.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de communes Vienne Glane dans le cadre du SDAN pilote, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros. Le montant exact de cette contribution sera arrêté une fois l'ensemble des projets retenus pour ce territoire connus.

Tracé des deux projets

- (1) vert
- (2) rouge

Le tracé bleu (jonction entre (1) et (2)) fera l'objet d'une prochaine délibération



**Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **d'approuver le plan de financement relatif à une première phase de travaux de raccordement en très haut débit sur le territoire de la Communauté de communes Vienne Glane,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**



Fait à Limoges, le 12 juin 2014

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE